



RESILIATION CLUB SPORT CURVES

Par **mfrance89**, le **02/02/2013** à **20:41**

bONJOUR

AYANT CONCLU UN CONTRAT POUR 1 AN AVEC CLUB DE SPORT CURVES
CELUI CI EST IL SOUMIS A LA LOI CHATEL EN CE QUI CONCERNE LA RESILISATION
n'ayant pas de conditions générales adjointes au contrat.

MERCI

CORDIALEMENT